

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> 	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE</b>	Délibération
	Séance du 22 juin 2023	N° 16dcc220623

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 22 juin 2023, à 20h00 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 16 juin 2023  
Nombre de membres : 49  
Quorum : 25  
Nombre de membres présents : 38  
Nombre de votants : 46

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Yves LE GOFF, Martial CLAVIER, Patrice BOUCHER, Karine HELIES, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Danielle FAVE, Daniel GODEC, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Michel TREGUER, Caroline PRIGENT, Nadine KASSIS, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Jacques ROUDAUT, Marie Annick CREACHCADEC, Fabien GUIZIOU, Anne-Thérèse ROUDAUT, Sylvie RICHOUX, Jean Michel LALLONDER, Marie-Claire LE GUEVEL, Yannig ROBIN, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Nadine ABJEAN, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Jacques LUCAS, Bernard CALVARIN, André BEGOC,

Excusé(s) ; Paul TANNE donne pouvoir à Nadine KASSIS, Gwendal LE COQ donne pouvoir à Sandrine LAVIGNE, Monique LOAEC donne pouvoir à Roger TALARMAIN, Eline MICHOT donne pouvoir Martial CLAVIER, Hélène KERANDEL donne pouvoir à Fabien GUIZIOU, Marie BOUSSEAU donne pouvoir à Yannig ROBIN, Marcel LE FLOC'H donne pouvoir à Jean Michel LALLONDER, Guy TALOC donne pouvoir à Michel TREGUER, Lédie LE HIR, Nadège HAVET, Gilbert THOMAS

## Participations 2023

Le montant des participations pour l'année 2023 est présenté :

Organisme	Commentaire	Montant 2022	Proposition 2023
Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL)	L'ADIL est une association départementale dont la mission est d'informer les particuliers sur les questions qu'ils peuvent se poser en matière de logement. Elle centralise les données qu'elle traite et dresse des statistiques (profil du candidat à l'accession, nature de l'opération envisagée, montant de l'opération, fiabilité des projets...) pour ses membres et les collectivités contractantes. Son montant 2023 est fixé à 0,21 €/habitant (0,203€/ habitant en 2022).	8 490.00 €	8 900.00 €
Syndicat Mixte d'élimination des déchets	Le Symeed29 a été institué en 2002. Il a été créé à l'origine pour accompagner les collectivités finistériennes dans la recherche de sites de stockage de déchets non dangereux. La cotisation 2023 (dépense obligatoire) est établie sur la base d'un montant de 0,23 €/hab DGF (contre 0,19€/hab en 2022). Cette hausse de la cotisation est nécessaire pour assurer un maintien du niveau de service apportée par le SYMEED29 pour les années à venir.	8 438.09 €	10 257.31 €
Pays de Brest Initiative	Pays de Brest Initiative est un organisme qui intervient sur l'ensemble du Pays de Brest en soutien à la création d'entreprises. Son action principale consiste dans la mise à disposition de prêts aux créateurs. Pour 2023, la participation financière de 0,20 €/habitant de la communauté contribue à financer l'action du PBI.	8 419.40 €	8 459.20 €

Organisme	Commentaire	Montant 2022	Proposition 2023
Assemblée des communautés de France (AdCF)	Renouvellement de l'adhésion. Cotisation de 0,11€ par habitant pour 2023.	4 441.08 €	4 652.56 €
Centre local d'information et de coordination du Pays de Lesneven et du Pays des Abers	La Communauté de communes s'est substituée aux communes pour la participation au CLIC des Abers qui serait pour 2023, de 1,75€ par habitant de 60 ans et + résidant sur le territoire. (plus de 60 ans : 11 103 personnes concernées en 2023)	18 389.00 €	19 430.00 €
Pôle métropolitain du Pays de Brest	Un appel de fonds auprès des 7 EPCI membres est effectué. La Communauté de communes est contributrice à hauteur de 9,75% de la participation totale (idem en 2022)	105 656.00 €	105 656.00 €
Adeupa	1€ par habitant comme en 2022 (population municipale)	41 400.00 €	41 552.00 €
Syndicat des eaux du bas-Léon	Pour 2023 : - animation du SAGE (sans convention – item 12 du code de l'environnement) : <u>9 061€</u> - actions transverses (via convention 2020-2025) : 33 773€ - trop perçu de 2021 : 21 885.49 = <u>11 887.51€</u> - bocage Aber Wrac'h aval (via convention travaux 2022-2023) : <u>5 650€</u> - milieux aquatiques Aber Wrac'h (via convention 2020-2025 et avenant 2023) : <u>3 809.55€</u>	20 771.05 €	30 408.06 €
Association des Maires du Finistère	L'AMF a ouvert son assemblée aux communautés de communes, et a demandé qu'elles participent à son financement. La cotisation 2023 est de 0,064 €/habitant (0,063 € en 2022)	2 664.65 €	2 716.10 €
Eco-pôle industriel et logistique de Lanvian-Pays de Brest	Compte-tenu du montant du report (181 K€ de recettes en fonctionnement), justifié par les aléas connus en 2022, il n'est exceptionnellement pas fait appel aux contributions des membres de l'Eco-pôle pour l'année 2023	6 000.00 €	Pas de participations en 2023
En Route pour l'Emploi - Direction Mobilité Don Bosco	Cette association, dans le cadre du pays de BREST, vise à favoriser l'insertion durable des personnes les plus éloignées de l'emploi en facilitant leur mobilité. Elle propose à la location des scooters et des voitures ainsi que du transport individualisé. La structure propose également les services d'un garage social.	5 000.00 €	5 000.00 €
Brest Terres océanes	Contribution 2023 : +6% (+ 2356 € par rapport à 2022) : plan d'actions renforcé au regard des travaux de la révision de la stratégie de la destination (prestation de diagnostic 40K€ )pour le lancement du nouvel axe « cultures, patrimoines et tourisme urbain »	39 265.00 €	41 621.00 €
SPAAL pôle aquatique	Des opérations de régularisations financières consécutives à des aléas d'activités (interruptions de service...) viennent réduire les charges du syndicat et permettent une réduction exceptionnelle de la contribution.  Cf. délibération n°5dcc300323	506 607.00 €	326 248.00 €
Mission locale	Convention 2022-2025 signée le 1 <sup>er</sup> janvier 2022 : 1,59 €/habitant en 2023	66 092.29 €	67 250.64 €

**Le Conseil de communauté décide à l'unanimité de prendre acte de ces participations.**

Fait et délibéré à Plabennec  
le 23 juin 2023,

Le Président,  
Monsieur Jean François TREGUER


